



Usufruit arrêt

Par Saturne63

Bonjour je suis propriétaire d'une maison dont ma mère est usufruitière, elle vient de rentrer en maison de retraite, comment faire pour arrêter l'usufruit. La maison a une valeur de cent mille euros, combien vais-je payer de frais chez le notaire. Merci

Par Rambotte

Bonjour.

L'usufruit ne s'arrête pas. Elle continue à jouir du bien, par exemple en mettant le bien en location, pour qu'elle touche des loyers.

Il existe toutefois l'abandon d'usufruit, mais c'est en général considéré comme une donation au nu-propiétaire (abandon translatif).

Pour que ce soit vu comme un abandon abdicatif (totalement unilatéral), il ne faudrait pas que vous rentriez en possession du bien.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre mère aura besoin de revenus pour financer son séjour. Elle a sans doute intérêt à louer ce bien et percevoir des loyers plutôt que d'abandonner son usufruit.